

8, rue Edouard Lockroy 75011 Paris
www.anateep.fr

Voyages scolaires en autocar : mode d'emploi

ANA-INFORMATIONS.IND - 02.2011

La préparation et le suivi d'un voyage de jeunes en autocar requièrent de la part des enseignants la plus grande attention. Dans ce qui suit, nous considérons comme effectuées les nécessaires démarches et accords administratifs hiérarchiques.

La question de l'encadrement

Tout d'abord, rappelons que deux cas précis d'encadrement sont prévus par l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié, relatif au transport en commun de personnes. En effet, l'article 51 de l'arrêté précité précise que les deux seules obligations d'accompagnement en transport en commun d'enfants concernent les véhicules non équipés d'un système de verrouillage de la porte arrière depuis le poste de conduite ou en cas de transport en commun de personnes handicapées en fauteuil roulant dont le nombre est supérieur à huit. Cet arrêté doit naturellement être appliqué si nécessaire. Il s'agit d'une réglementation générale, relative au transport en commun de personnes.
Outre cette réglementation générale, le ministère Jeunesse & Sport a édicté des normes nationales d'encadrement, contenues dans la circulaire n°83-20 du 25 janvier 1983 du ministre de la jeunesse et des sports précisée par une note de service du 2 mai 1985 n°8565/B. Les normes d'encadrement pour les centres de vacances avec hébergement sont d'un animateur pour 8 enfants de 4 à 6 ans et d'un animateur pour 10 enfants de 6 à 18 ans. Les normes d'encadrement pour les centres de loisirs sans hébergement sont d'un animateur pour 8 enfants de 4 à 6 ans et d'un animateur pour 12 enfants de 6 à 18 ans. Ces normes sont expressément étendues aux transports.
L'Education Nationale, quant à elle, laisse souvent aux chefs d'établissement la possibilité de les définir en fonction de la situation. Une remarque néanmoins : les établissements scolaires du premier degré n'ayant pas la personnalité juridique, l'Education Nationale fixe des taux minimum d'encadrement en fonction du niveau d'enseignement (maternelle et/ou primaire) et du nombre d'élèves. Tenez étroitement associée votre hiérarchie (l'inspecteur d'académie sous couvert de l'inspecteur de l'Education Nationale). Outre ces vérifications, un certain nombre de consignes doivent être respectées afin d'assurer une plus grande sécurité pour les enfants.

Une préparation méticuleuse

Il est d'abord nécessaire que le responsable du voyage signe un bon contrat avec le transporteur. L'équipe organisatrice du voyage doit avant tout définir précisément ce qu'elle juge essentiel, c'est-à-dire le niveau minimum de qualité demandé.
Ensuite seulement, la négociation sur le prix de la prestation pourra s'engager, et le choix du transporteur pourra être entériné. Trop souvent, on choisit son transporteur parce qu'il est le moins cher. Choix qui peut se révéler dramatique (vieux véhicule, prestation médiocre). Il ne faut pas toujours se reposer sur la bonne mine du transporteur, surtout si l'entreprise n'a jamais travaillé pour l'établissement scolaire...
Il faut donc signer un contrat de transport dans lequel on fait figurer le prix et d'autres données essentielles comme l'engagement du transporteur sur les points suivants :

- mettre un conducteur et un véhicule en règle avec les textes, à savoir l'arrêté du 2 juillet 1982 relatif au transport en commun de personnes et le règlement CEE n°85/3820 sur les temps de conduite et de repos des conducteurs.
- prévoir le remplacement rapide du véhicule par un substitut de gamme équivalente, notamment en cas de panne.
- respecter toute mesure que vous estimeriez nécessaire pour le bon accomplissement du voyage : présentation des équipements de sécurité par le conducteur aux voyageurs (notamment le maniement des issues de secours, qui sont différentes dans chaque véhicule ! car il n'est pas si facile de sortir d'un autocar dès lors que le conducteur est victime d'un malaise ; l'enseignant ou l'accompagnateur doit pouvoir ouvrir le plus rapidement possible les issues de secours.),...

La préparation du voyage ne s'arrête pas là. Le problème d'assurance réglé, il vous reste à étudier l'itinéraire, les pauses détente,... Pensez aussi aux "petits creux" des plus petits, aux badges (ou tout autre signe distinctif : casquettes,...) pour reconnaître vos ouailles... sans oublier l'inévitable «sac en plastique» pour les estomacs sensibles.

Immédiatement avant le départ

La liste des enfants à la main (vous les compterez un à un à la montée du véhicule), le «pense-bête» avec les numéros de téléphone indispensables en poche, vous contrôlez discrètement les éléments suivants. Le conducteur ne doit pas prendre ces vérifications comme une tournée d'inspection ou comme une inquisition.

- L'extincteur doit être disposé à portée du conducteur et accessible à tous.
- Tous les marteaux brise-vitres sont bien en place ; une lampe autonome doit être à bord.
- La boîte de premier secours est bien présente. A toutes fins utiles, munissez-vous de votre propre boîte.
- Les pictogrammes «transport d'enfants» sont parfaitement disposés et visibles de l'extérieur à l'avant et à l'arrière du véhicule.
- Les pneumatiques de l'autocar ne doivent pas être lisses. Vérifiez-le.
- Assurez-vous, si vous avez des doutes, que le conducteur détient les documents obligatoires à bord : carte violette du véhicule, permis D «transport en commun» du conducteur, ordre de mission (avec les caractéristiques du voyage mentionnées : itinéraire, kilométrage,...). Soyez également vigilants sur la tenue et... l'état du conducteur (alcool notamment).

Pendant le transport lui-même

Disposez les adultes à proximité des issues de secours ainsi qu'aux places exposées de l'autocar (places à l'avant, et la place centrale arrière). S'il s'agit d'un voyage de nuit, une veille permanente doit être assurée par au moins un des accompagnateurs. Il est indispensable que, la nuit, on s'assure aussi souvent que possible que le conducteur ne sommeille pas... ou «ne pique pas du nez». Interpellez-le éventuellement à intervalles réguliers. Trop d'accidents graves sont liés à ce type de problème !
Veillez à ce qu'aucun enfant ne soit debout ou ne chahute avec ses camarades. Pour cela, les adultes se répartiront dans tout le véhicule. Tous les élèves doivent être dans le champ visuel d'au moins un accompagnateur.

Naturellement, ces conseils simples ne constituent pas une liste exhaustive mais témoignent du soin que vous devez apporter dans la préparation de vos voyages.